



## **Infection à Neisseria gonorrhoeae et résistance aux antibiotiques :**

Rappelons que le taux de résistance de Neisseria gonorrhoeae aux antibiotiques (céfixime, azithromycine) continue de progresser de manière inquiétante au Québec. Dans ce contexte, la Direction de santé publique effectue une vigie des échecs de traitement (ou épisodes rapprochés) de l'infection gonococcique au Nunavik. La bonne nouvelle est qu'aucun cas de résistance au céfixime ni à la ceftriaxone n'a été rapporté pour le moment. Nous insistons sur l'**importance de procéder à des cultures pour NG** dans l'ensemble des communautés du Nunavik et ce, malgré les risques que certains spécimens soient affectés par les conditions de transport.

Les cliniciens du Nunavik jouent donc un rôle crucial dans la surveillance de la résistance aux antibiotiques et le contrôle de la propagation de l'infection à NG en :

### **1. Effectuant les prélèvements pour culture lorsqu'indiqué.**

- Prélever tous les sites exposés (incluant le pharynx et l'anus) et, en plus du TAAN prévu, **demandez systématiquement une culture dans les situations suivantes :**
  - En présence de **symptômes suggestifs d'une infection à NG.**
  - Lors du **dépistage d'un partenaire sexuel d'une personne atteinte d'une infection à NG.**
  - **À la suite du résultat positif du TAAN; avant le traitement.** La culture ne doit toutefois pas retarder le traitement.
  - **Lors du test de contrôle d'une infection pharyngée à NG.**

### **2. Prescrivant le traitement recommandé selon les lignes de conduite en vigueur.**

- Traiter selon le [GUO : Infection non compliquée à Chlamydia trachomatis ou à Neisseria gonorrhoeae](#) de l'INESSS.

### **3. Vérifiant l'efficacité du traitement par un test de contrôle.**

- Effectuer un test de contrôle dans **tous les cas d'infection à NG** en respectant les délais minimaux et les analyses recommandées dans les GUO de l'INESSS.

### **4. Soutenant la personne atteinte dans l'identification et la notification de ses partenaires (IPPAP).**

- Se référer à l'outil du MSSS [Soutenir la personne atteinte d'une ITSS pour qu'elle avise ses partenaires](#)

### **5. Prenant en charge les partenaires exposés selon les recommandations provinciales.**

- Se référer à l'outil de l'MSSS [Personne exposée à une ITSS : que faire ?](#)
- Dans certaines situations, le partenaire exposé peut être traité sans être évalué. Se référer au document [Traitement accéléré des partenaires \(TAP\) pour les infections à Chlamydia trachomatis et à Neisseria gonorrhoeae](#)

### **6. Collaborant à l'intervention de santé publique (le cas échéant).**

- Les Laboratoires ET les cliniciens doivent déclarer tous les cas de CT et de NG à la Direction de santé publique du Nunavik, soit via le formulaire de consultation en santé sexuelle ou le formulaire de déclaration MADO (AS-770) en utilisant le No. de fax 1-866-867-8026 ou le courriel: [STBBI.NRBHSS@ssss.gouv.qc.ca](mailto:STBBI.NRBHSS@ssss.gouv.qc.ca) .

## **Références :**

[Boîte à outils - ITSS | Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik \(nrhss.ca\)](#)

[Guide québécois de dépistage des ITSS](#)

[Tableau des indications de dépistage des ITSS adapté au Nunavik](#)

[Prélèvements et analyses recommandés chez une personne asymptomatique - Infections à chlamydia trachomatis ou à Neisseria gonorrhoeae et LGV](#)

[Prise en charge clinique des tests d'amplification des acides nucléiques pharyngés positifs pour Neisseria gonorrhoeae – Mise à jour Juillet 2023](#)

[GUO : Infection non compliquée à Chlamydia trachomatis ou à Neisseria gonorrhoeae](#)

[GUO : Approche syndromique](#)

[Personne exposée à une ITSS : que faire ?](#)

[Traitement accéléré des partenaires \(TAP\) pour les infections à Chlamydia trachomatis et à Neisseria gonorrhoeae](#)

[Soutenir la personne atteinte d'une ITSS pour qu'elle avise ses partenaires](#)